



## Appel à candidatures 2026

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de la politique internationale de l'Université Paris-Saclay.

En proposant des bourses d'excellence pour une aide à la mobilité de stage à l'international, l'Université Paris-Saclay offre aux meilleurs de ses étudiants la possibilité d'acquérir une expérience internationale au cours de leurs études, de développer des compétences professionnelles et interculturelles et, dans certains cas, de pratiquer une langue étrangère.

### Calendrier de l'appel 2026 :

Vague 1 :

Clôture : **8 février 2026 à 23h59**

Annonce des résultats : **fin mars 2026**

Vague 2 :

Clôture : **29 mars 2026 à 23h59**

Annonce des résultats : **fin mai 2026**

### Date de début du stage et durée minimum :

- La date de début du stage doit être comprise entre le 1er janvier et le 1er décembre 2026.
- Le stage doit être d'une durée minimum de 6 semaines (4 semaines pour les étudiants du 1er cycle).

### Bénéficiaires :

Etudiants administrativement inscrits à : AgroParisTech (campus de Palaiseau et CEI campus de Palaiseau uniquement), CentraleSupélec (Campus de Gif-sur-Yvette), ENSIIE (M1), l'ENS Paris-Saclay, l'INSTN-CEA, l'IOGS (campus de Paris-Saclay uniquement), l'Université Evry Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

### Etudiants Niveau BUT2/BUT3/L2/L3/LP :

- Etudiants inscrits en Licence L2/L3/LP/BUT2/BUT3, étudiants en DFGSM et DFGSP 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année (médecine et pharmacie), inscrits dans une formation accréditée à l'Université Paris-Saclay ou dans un diplôme national d'un établissement-composante ou une université membre-associé de l'Université Paris-Saclay.
- Elèves ingénieurs et normaliens-étudiants inscrits dans un diplôme national de niveau équivalent dans le cadre d'un stage de recherche uniquement.

### Etudiants en M1/M2, étudiants ou élèves ingénieurs/normaliens niveau équivalent à M1/M2 :

- Etudiants inscrits dans un master M1/M2 dont la mention est accréditée à l'Université Paris-Saclay.
- Etudiants inscrits dans un cursus ingénieur (diplôme national) d'une composante, d'un établissement-composante ou université membre-associé de l'Université Paris-Saclay de niveau équivalent.
- Normaliens-étudiants de niveau équivalent, normaliens-élèves en CST année ARPE à l'ENS Paris-Saclay.
- Elèves ingénieurs en année de CEI (Certificat d'Expérience à l'International) à AgroParisTech, uniquement pour les

stages.

- Etudiants en DFASM et DFASP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année (médecine et pharmacie)
- Etudiants en master délocalisé uniquement pour un stage réalisé dans un laboratoire de l'Université Paris-Saclay.

### Ne sont pas éligibles :

- Les étudiants normaliens percevant une rémunération au titre de leur statut de fonctionnaire stagiaire sont inéligibles. Cette inéligibilité s'applique également aux normaliens en année ARPE qui continuent à percevoir cette rémunération, ainsi qu'aux normaliens bénéficiant de la bourse pour normaliens à titre étranger (NATE).
- Les étudiants d'AgroParisTech en dehors du campus de Palaiseau, les étudiants en césure-stage et les étudiants en congés.
- Les étudiants de CentraleSupélec en dehors du campus de Gif-sur-Yvette.
- Les étudiants de l'IOGS en dehors du campus d'Orsay/Palaiseau.
- Les étudiants inscrits en diplôme d'établissement (diplôme de spécialisation de CentraleSupélec, diplôme ARTEQ de l'ENS Paris-Saclay...).
- Toute catégorie d'étudiants percevant tout autre financement dont le montant est supérieur à 1500€ mensuels (bourses de mobilité, gratification de stage...).
- Les étudiants en mobilité dans le cadre d'une année de césure.
- Les étudiants internationaux et binationaux souhaitant faire leur stage dans un pays dont ils détiennent la nationalité.
- Les étudiants souhaitant effectuer leur stage en France.
- Les étudiants suivant une formation à l'Université Paris-Saclay mais administrativement inscrits dans un établissement tiers.
- Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une bourse de stage à l'international IDEX de l'Université Paris-Saclay au cours d'un même cycle d'études.
- Les élèves ingénieurs dans le cadre d'un stage ouvrier.
- Les élèves ingénieurs ou normaliens-étudiants qui, dans le cadre d'un double diplôme, effectuent un stage ne relevant pas d'un cursus éligible à une bourse de l'Université Paris-Saclay<sup>1</sup>.

### Mobilité de stage hybride :

La mobilité hybride est possible. Elle doit combiner obligatoirement une période en télétravail et une période sur le lieu du stage d'une durée minimum d'un mois. Seule la mobilité physique sera financée.

### Montant de l'aide financière :

- Le montant de l'aide financière forfaitaire journalière dépend de la destination de la mobilité de stage :
  - Mobilité de stage éligible au programme Erasmus+ (pays participant au programme<sup>2</sup>, durée minimum de 60 jours) : 8,33 € par jour (soit 250 € par mois). Financement pour une durée maximale de 6 mois (180 jours). Si la mobilité de l'étudiant est reconnue comme éligible à la bourse Erasmus+ par l'établissement d'inscription principal, la bourse IDEX est cumulable et effectivement cumulée avec celle-ci. Les montants de la bourse Erasmus+ varient selon les situations et sont consultables sur le site web de l'établissement d'inscription principal.
  - Mobilités de stage en dehors du programme Erasmus+ (pays ne participant pas au programme Erasmus+ ou mobilité de stage inférieure à 60 jours) : 22 € par jour (soit 660 € par mois). Financement pour une durée maximale de 6 mois (180 jours).
  - L'aide financière forfaitaire journalière est complétée par une indemnité de transport calculée en fonction du lieu de stage.
- La bourse sera versée aux lauréats à hauteur de 80% au début de la mobilité après réception et traitement des documents attestant de leur arrivée dans leur structure d'accueil. Les 20% restants seront versés au retour de la mobilité, après réception et traitement des documents attestant la fin du stage dans la structure d'accueil.
- La bourse peut être cumulable avec d'autres financements, gratification, salaire d'alternant ou autre bourse de

<sup>1</sup> Les élèves ingénieurs et normaliens qui suivent en parallèle un master accrédité à l'Université Paris-Saclay sont considérés au titre de leur inscription principale en école d'ingénieur ou à l'ENS Paris-Saclay.

<sup>2</sup> Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Finlande, Suède, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie, la Macédoine, et la Serbie.

mobilité (bourse Erasmus+, ...) sous réserve que la somme perçue ne soit pas supérieure à 1500€ par mois. Elle ne peut en revanche être cumulée avec l'aide à la mobilité internationale versée par l'Université Paris-Saclay (aide AMI du Ministère de l'Enseignement Supérieur, aide à la mobilité provenant des fonds propres de l'Université). Si vous êtes administrativement inscrit dans un établissement-composante (AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS) ou dans une université membre-associé (Université d'Evry, UVSQ), veuillez contacter le service des relations internationales de votre établissement ou de votre université pour connaître les règles de cumul des aides à la mobilité.

- Dans le cadre d'une mobilité hybride, seule la période de stage passée à l'étranger sera financée.

**La modification du lieu de stage entraîne l'annulation de la bourse.**

**La prolongation du stage n'entraîne pas une augmentation du montant initial de la bourse. En cas de réduction de la durée totale de la période de stage (*retour anticipé*), l'étudiant concerné devra rembourser le trop-perçu à l'Université Paris-Saclay.**

### **Bonus Mobilité Douce :**

L'Université Paris-Saclay est pleinement investie dans le développement soutenable. Si vous choisissez de partir grâce à un moyen de transport éco-responsable comme le bus ou le train, l'Université Paris-Saclay vous versera en plus un bonus de 100€ + un jour de voyage à l'aller et 100€ + un jour de voyage au retour (sur présentation de votre justificatif de transport).

### **Modalités de candidature :**

- Les étudiants inscrits pédagogiquement dans une école composante (AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS) ou dans une université membre-associé (Université Evry Paris-Saclay, UVSQ) de l'Université Paris-Saclay doivent déposer leur candidature en ligne :  
<https://psud.moveonfr.com/form/674592f691994b2ada0606c1/fra>
- Les étudiants inscrits dans une composante universitaire de l'Université Paris-Saclay : Faculté Jean Monnet (Droit, Economie, Management), Faculté de Médecine, Faculté de Pharmacie, Faculté des Sciences d'Orsay, Faculté des Sciences du Sport, Polytech Paris-Saclay, IUT de Cachan, IUT d'Orsay, IUT de Sceaux, doivent :
  1. Déclarer leur mobilité de stage à l'étranger en complétant le formulaire : « 2025/26 : Déclarez votre mobilité de stage à l'étranger » via le portail des étudiants sortants :  
<https://psud.moveonfr.com/form/5593d35c3f5d66dd7b000000/fra>.
  2. Compléter le formulaire : « 2025/26 : Demandez une aide à la mobilité » et cocher « oui » à « je souhaite candidater à la bourse de stage d'excellence » puis déposer les documents demandés.
- Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles. Il est de la responsabilité du candidat de justifier de son inscription dans une formation éligible à la bourse.
- Le dossier, une fois déposé, ne pourra être ni modifié, ni remplacé.
- Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par appel. Les candidats refusés en vague 1 ne peuvent plus candidater en vague 2.

### **Dossier de candidature :**

Les candidats sont invités à déposer directement dans le formulaire de candidature, les documents suivants :

- Le certificat de scolarité de l'année en cours délivré par l'établissement d'inscription principal,
- Les relevés de notes de l'année N-1, incluant obligatoirement le classement,
- Les relevés de notes de l'année N ou justificatif des résultats obtenus (attestation du service scolarité ou du/de la responsable, etc.) si possible,
- Un CV détaillé récent,
- Le formulaire "2026\_host\_organization\_form" à télécharger et à faire compléter par l'organisme d'accueil.

### **Critères d'évaluation :**

- Qualité du dossier académique,
- Motivation de l'étudiant pour réaliser cette mobilité,
- La cohérence entre le stage, la formation suivie et le projet d'études et/ou projet professionnel de l'étudiant,
- Les démarches effectuées par le candidat pour préparer son séjour à l'étranger (apprentissage ou maîtrise de la langue, intérêt pour le pays et sa culture, planification budgétaire, recherche du stage, recherche de financements complémentaires),
- Pertinence du choix de l'organisme pour le projet d'études et le projet professionnel du candidat.

Les dossiers seront évalués par une commission d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

La bourse de stage à l'international IDEX est une bourse d'excellence. Y candidater ne signifie pas l'obtenir. Le fait d'être titulaire d'une bourse du CROUS, d'être issu d'un milieu familial modeste, de ne pas percevoir de gratification ou de réaliser un stage dans un pays où le coût de la vie est élevé ne font pas partie des critères pris en compte par le jury pour l'attribution de la bourse, bien qu'ils puissent apporter des éclairages supplémentaires sur la candidature.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées dans le dossier de candidature s'avèrent fausses.

La convention de stage sera demandée à tous les lauréats.

Contact : [bourse-stage-international.idex@universite-paris-saclay.fr](mailto:bourse-stage-international.idex@universite-paris-saclay.fr)